Image not found or type unknown

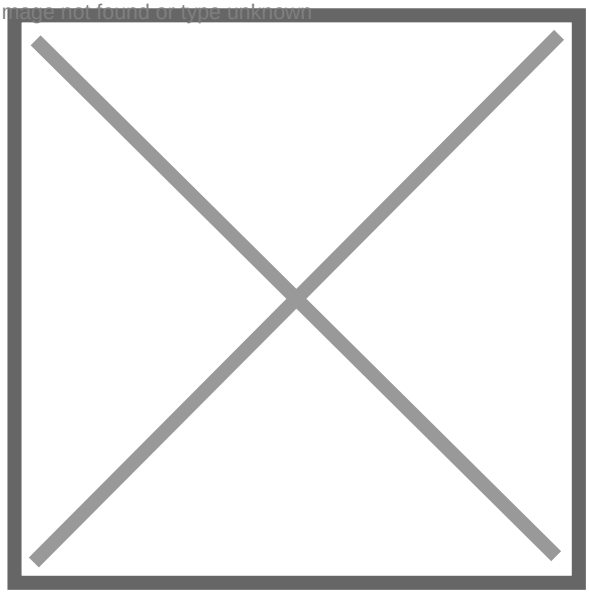

RemBoursement mensualités prêt immobilier suite à arrêt maladie

Par **ettelaup101244**, le **14/09/2018** à **17:18**

Bonjour,

Je me débats avec l'assurance APRIL, je suis en invalidité 2e catégorie par la CPAM, reconnu inapte à n'importe quel emploi par le médecin du travail et lors de la dernière expertise demandée par APRIL à leur médecin bien payé (300 euros pour 40 mn), celui-ci me dit que je suis consolidé et je dois reprendre le paiement des mensualités de mon prêt immobilier. J'ai envoyé une expertise faite par un expert très qualifié, indépendant, (plus qualifié que le leur), j'attends la réponse. Si je devais prendre un avocat, pouvez-vous me dire approximativement combien une procédure me coûterait. Je n'en ai aucune idée.
Le 2e expert que j'ai pris a fait un rapport très explicite, technique, et on voit bien la différence entre les 2, que peut-il se passer si le médecin-conseil d'APRIL, maintient sa position ? Faudra t'il demander une expertise judiciaire ? Je ne sais pas comment ça se passe, c'est la première fois que je suis confronté à ce problème. Merci de m'informer.

Par **amajuris**, le **14/09/2018** à **17:38**

bonjour,
par définition un expert est toujours très qualifié, sinon, ce n'est pas un expert.
en l'absence d'accord entre vous et votre assurance, vous devrez saisir le tribunal qui nommera un expert qui sera à votre charge et vous devrez payer une consignation au greffe du tribunal.
le coût dépend la longueur de la procédure et si vous allez en cassation, mais il faut compter

quelques milliers d'euros et quelques années.
Si vous avez une protection juridique, utilisez la.
Salutations

Par **ettelaup101244**, le **14/09/2018** à **19:28**

Merci pour votre réponse. Un expert est un expert, sauf que lorsque vous lisez le rapport du 1er qui dit que je me suis présenté avec une béquille, alors que je je marche sans....
on peut douter. Quant à l'autre expert, lui, a pris des mensurations et donne des explications nettement plus détaillées, 8 pages au lieu de 4. Mais, le premier expert est un expert missionné et payé par la Cie d'assurance, d'où probablement la différence. On voit bien ce qui est dit sur les forums. Un expert désigné par l'assurance, aura toujours tendance à prendre parti pour l'assureur (ce qui est humain....). Je demande simplement le prix pour une expertise judiciaire s'il le faut, dans un premier temps, après on verra. Hélas ! je ne m'appelle pas CRESUS. Merci.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés